

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Date de convocation : 19/06/17

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six du mois de juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOSSON, Maire.

Présents : Mmes CHASSON Patricia, FROMAGET Armelle, HEZARD-BUISSON Michelle, ROUGE-PULLON Fabienne, THIERY-AUDUBERT Brigitte, WILK Annie,
MM. BADO David, JACOBEE Alain

Excusés : Mme CATHELIN Arlette, MM. FAURE Lionel, REVIL Dominique

Absent : M. GILET Nicolas

Secrétaire : M. JACOBÉE Alain

*Monsieur FAURE Lionel donne pouvoir à Mme CHASSON Patricia
Madame CATHELIN Arlette donne pouvoir à Mme THIERY-AUDUBERT Brigitte
Monsieur REVIL Dominique donne pouvoir à Mme WILK Annie*

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative budget 2017
- Demande de subventions dallage mairie
- Demande de subventions vidéosurveillance
- Demande de subventions travaux de sécurité école
- Changement de gérance « Auberge de Quintal »

• **Budget principal - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier, à la demande de Monsieur le Trésorier, le budget principal afin d'intégrer des écritures de 2014 (PLU) au compte 202 par opération d'ordre budgétaire :

Section Investissement	DEPENSES	RECETTES
202/041 Frais doc. Urbanisme, numérisation	16 029,92	
2031/041 Frais d'études		16 029,92
TOTAL	16 029,92	16 029,92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, 11 voix pour et 1 abstention (M. REVIL Dominique) les modifications ci-dessus dans le budget principal de la commune.

• **VIDEOSURVEILLANCE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux caméras supplémentaires vont être installées sur le bâtiment mairie, toujours dans l'objectif de dissuader, élucider, voir dans le cas d'un délit répété, d'intervenir sur le terrain et surtout d'assurer la sécurité des Quintalis.

Le montant des travaux pour la réalisation de ce système de vidéosurveillance s'élève à **4 498,60 euros H.T.**

Le financement de ces travaux est assuré en auto-financement et par une éventuelle subvention du Conseil Départemental de Haute-Savoie par le Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) et de la Préfecture de la Haute-Savoie par la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL).

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions (Mme WILK Annie et M. REVIL Dominique) :

- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 30 % maximum de la dépense subventionnable.
- **SOLLICITE** une aide financière de la Préfecture de Haute-Savoie à hauteur de 20 % maximum de la dépense subventionnable.
- **PRECISE** que le montant des travaux a été inscrit au compte 2152 de la section d'investissement du budget primitif.

• **DALLAGE PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le dallage réalisé en 1984 au moment de la réhabilitation du bâtiment mairie nécessite une reprise des joints. Les travaux consistent en un déjointement puis rejointement des pavés.

Le montant des travaux pour la réalisation de ces travaux s'élève à **39 724,61 euros H.T.**

Le financement de ces travaux est assuré en auto-financement et par une éventuelle subvention du Conseil Départemental de Haute-Savoie par le Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 30 % maximum de la dépense subventionnable.
- **SOLLICITE** une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 40 % maximum de la dépense subventionnable.
- **SOLLICITE** une aide financière du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges à hauteur de 5 000 euros.
- **PRECISE** que le montant des travaux a été inscrit au compte 2152 de la section d'investissement du budget primitif.

• **SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'organiser le stationnement aux abords de l'école, il est prévu poser des potelets afin d'empêcher le stationnement illicite mais aussi d'installer des barrières pour canaliser le passage des écoliers vers le passage piétons.

Le montant des travaux pour la réalisation de ces travaux s'élève à **7 795,00 euros H.T.**

Le financement de ces travaux est assuré en auto-financement et par une éventuelle subvention du Conseil Départemental de Haute-Savoie par le Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 30 % maximum de la dépense subventionnable.
- **PRECISE** que le montant des travaux a été inscrit au compte 2152 de la section d'investissement du budget primitif.

• **CESSION DE FONDS SRP/SARL CHEZ PAPA**

Délibération reportée.

Le Maire,
P. BOSSON